Baccalauréat : les musulmans pourront être convoqués après l'Aïd el-Fit (MàJ)

03/07/2016 à 23h49

03/07/2016

La Maison des examens, un service interacadémique (SIEC) qui gère l'organisation du baccalauréat de toute l'Île-de-France, a rédigé une note qui fait polémique. Selon une information du Parisien, cette note, adressée le 30 juin aux proviseurs des lycées des trois académies de Paris, Versailles et Créteil, leur demandait de «s'assurer de la présence effective» des élèves convoqués le mercredi 6 juillet en raison de la fête de l'Aïd-el-Fitr.

«***Ceux invoquant la fête de l'Aïd-el-Fitr devront être reconvoqués le lendemain. Vous voudrez bien indiquer le plus rapidement à mes services le nombre de candidats concernés***», explique le document signé par le directeur de la Maison des examens, Vincent Goudet. Des aménagements qui ressemblent à «du zèle et du clientélisme!», s'insurgent les défenseurs de la laïcité, qui condamnent ces «postures» se voulant «plus royalistes que le roi». «*On anticipe une revendication qui n'a pas encore été formulée: l'administration fabrique elle-même le problème, on marche sur la tête!*», s'indigne Charles Arambourou, responsable laïcité de l'Union des familles laïques (Ufal). […]

"*Prendre en compte les préceptes des uns ou des autres, à titre religieux, c'est déjà contrevenir à la loi laïcité*, réagit Marie-Hélène Piquemal, vice-présidente du Syndicat national des lycées et collèges (Snalc), *mais si on se met à les prévenir et les anticiper c'est inacceptable!*» Ce

syndicat, pour qui la laïcité «*est un de (ses) combats de fond et une de (ses) lignes directrices*», n'est pas seul à bondir. Le Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale (SNPDEN) aussi.

«*C'est inconcevable*», a réagi dans Le Parisien, Philippe Tournier, proviseur du lycée parisien Victor-Duruy et secrétaire général du Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale (SNPDEN) «*Sous couvert de respect des religions, on aboutit en réalité à ficher les élèves en fonction de la leur, ce qui est clairement discriminatoire !*», juge l'Ufal. […]

Marie-Hélène Piquemal , vice-présidente du Syndicat national des lycées et collèges (Snalc),craint aussi d'autres inégalités: «***Un candidat musulman pourra repasser l'épreuve le lendemain mais quid d'un élève tout simplement malade le 6 juillet?***» {…]